

(1)

( N° 15. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1889.

---

Collation des grades académiques et programme des examens universitaires (1).

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DOUCET.

---

Au n° 7° de l'article 23 remplacer les mots : les éléments de médecine légale par ceux-ci : *la médecine légale*.

AUG. DOUCET.

---

(1) Projet de loi, n° 42 (session de 1886-1887).  
Rapport, n° 43 (session de 1887-1888).  
Amendements, n° 6, 7, 8, 10 et 11.